Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260428-DCA05_04_2026-DE

CCAS DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Séance du *28 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration du CCAS de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le vingt-six avril 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Marie HAMEURY, Delphine BIHAN, Morgane GALAND, Fanny GOSNET, Bernard MALLE, Eliane MAZE, Aurélie MINGAM, Camille PLOUGASTEL*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 1
Absents excusés : *Marie-Hélène DANIELLOU, Anthony SPRONI (a donné pouvoir à Marie HAMEURY)*
Le secrétariat a été assuré par : Marie HAMEURY

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°05/04 2026 Objet : Affectation du résultat

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260428-DCA05_04_2026-DE

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 2 419.21€ Recettes de l'exercice : 4 693.65 € Résultat de l'année : 2 274.44€	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 0€ Recettes de l'exercice : 0€ Résultat de l'année : 0€
Résultats antérieurs Excédent : 0€ Déficit : 0€ Résultats cumulés clôture : 2 274.44€	Résultats antérieurs Excédent : 0€ Déficit : 0€ Résultats cumulés clôture : 0€
Restes à réaliser Dépenses : 0€ Restes à réaliser Recettes : 0€	Restes à réaliser Dépenses : 0€ Restes à réaliser Recettes : 0€
Résultats corrigés clôture : 2 274.44€	Résultats corrigés clôture : 0€
RÉSULTAT GLOBAL : 2 274.44€	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents,

- **ACCEPTE** les propositions de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance
Le 28 avril 2026.

La Présidente,
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Marie HAMEURY







Publiée le : 07/05/26
Transmise au Représentant de l'État le : 07/05/26

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État